

Rui DIAS

Commissaire aux comptes
Expert Comptable

**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET
SPORTIVE DU BASSIN HOULLER**

Association

Centre Administratif de Cocheren – BP 30123 –
57804 FREYMING-MERLEBACH CEDEX

Inscrite au registre des Associations
du tribunal d'instance de SAINT AVOLD
Sous la référence Volume 41 – Folio n° 2749
SIREN 301 125 266 - NAF (APE) : 8899B

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET SPORTIVE DU BASSIN HOUILLER

Association

Centre Administratif de Cocheren – BP 30123 – 57804 FREYMING-MERLEBACH CEDEX

Inscrite au registre des Associations du tribunal d'instance de SAINT AVOLD

Sous la référence Volume 41 – Folio n° 2749

SIREN 301 125 266 - NAF (APE) : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association d'action Sociale et sportive de Bassin Houiller (ASBH)

I. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASBH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans mettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur :

- les informations complémentaires relatives aux avantages en nature et les provisions ;
- le changement de méthode comptable concernant la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposé dans l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, à savoir :

1. La périodicité des subventions ;
2. Les produits à recevoir ;
3. Le niveau approprié des dotations et des provisions ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES EN ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 21 mai 2026.

VII. RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 19 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Rui DIAS



BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 736	23 736		1 024
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	115 000	43 290	71 710	33 847
Installations techniques, matériel et outillage industriels	675 804	504 437	171 367	164 479
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	965 254	671 185	294 069	247 022
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 075		1 075	1 040
Prêts	447 881		447 881	423 620
Autres	2 588		2 588	1 838
TOTAL I	2 231 337	1 242 648	988 690	872 871
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 795 021		2 795 021	2 443 019
Valeurs mobilières de placement	120 000		120 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 232 677		2 232 677	2 028 013
Charges constatées d'avance	6 784		6 784	8 281
TOTAL II	5 154 482		5 154 482	4 479 312
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	7 385 819	1 242 648	6 143 172	5 352 184

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	815 358	815 358
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	65 464	63 024
Réserves pour projet de l'entité	619 336	111 935
Autres		
Report à nouveau	134 460	78 454
Excédent ou déficit de l'exercice	38 867	56 006
Situation nette (sous total)	1 673 484	1 124 776
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	92 285	116 577
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 765 769	1 241 353
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	218 700	170 700
Provisions pour charges	612 377	549 158
TOTAL III	831 077	719 858
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	385 645	284 077
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	682 185	862 625
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 840 585	1 689 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	414 619	303 909
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	223 292	251 256
TOTAL IV	3 546 326	3 390 973
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	6 143 172	5 352 184

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	13 497	10 288
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	6 184 671	4 928 656
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9 914 201	10 195 833
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 000	1 700
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	95 000	50 000
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3 730	724
TOTAL I	16 215 098	15 187 200
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		213 204
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 523 328	4 124 447
Aides financières	6 999	7 210
Impôts, taxes et versements assimilés	687 925	614 224
Salaires et traitements	9 010 865	8 464 814
Charges sociales	1 494 075	1 705 328
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	187 920	156 667
Dotations aux provisions	184 474	139 850
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	41 268	21 488
TOTAL II	16 136 854	15 447 233
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	78 244	(260 032)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	108	972
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	108	972
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 976	7 057
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	14 976	7 057
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(14 868)	(6 086)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	63 377	(266 118)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		55 394
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		55 394
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	24 510	9 853
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	24 510	9 853
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(24 510)	45 541
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	16 215 206	15 243 566
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	16 176 339	15 464 143
EXCEDENT OU DEFICIT	38 867	(220 577)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	600 000	364 950
Bénévolat		
TOTAL	600 000	364 950
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	200 000	160 000
Prestations en nature	400 000	204 950
Personnel bénévole		
TOTAL	600 000	364 950

Annexe



INTRODUCTION

L'exercice clôturé au 31/12/2025 présente un montant total du bilan de 6 143 172 € et dégage un résultat de 38 867 €

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- changement de méthode comptable : Conformément aux dispositions réglementaires applicables (règlement ANC n°2022-06), l'association a mis en œuvre, à compter de l'exercice 2025, le nouveau plan comptable issu des textes en vigueur. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. À ce titre, les postes des états financiers ont été reclassés et, le cas échéant, retraités afin d'assurer la cohérence avec les nouvelles règles de présentation et d'évaluation. Lorsque cela a été possible, les informations comparatives relatives à l'exercice précédent ont été adaptées selon les mêmes principes, afin de préserver la comparabilité des comptes dans le temps
- Les reclassements suivant :
 - les comptes de transferts de charges au compte 649 pour un montant de 276 583 €
 - Le compte 777 au compte 747 pour 55 243 €

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessairement pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Engagement en matière de retraites :

L'engagement retraite a fait l'objet d'une provision constatée dans les comptes de l'exercice. Le montant de l'engagement s'élève à 612 377 €

Il a été calculé par référence à la convention collective de l'association dans l'hypothèse générale d'un départ à la retraite volontaire à l'âge de 62 ans.

2) Avantages en nature constatés hors bilan :

Apport volontaire en personnel mis à disposition :

CAF : 141 000 €

Communes : 59 000 €

Apport volontaire de biens et services :

Communes : 400 000 €

TOTAL GENERAL : 600 000 €

3) Provision

Réserve statutaire au 01/01 : 63 024 € dotation de l'année : 2 440 € solde au 31/12 : 65 464 €

Risques et charges au 01/01 : 170 700 € reprise 95 000 € dotation de l'année : 143 000 € solde au 31/12 : 218 700 €

Indemnité départ à la retraite au 01/01 : 549 158 € la dotation de l'année : 63 219 € solde au 31/12 : 612 377 €

A.S.B.H.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	14 845		8 891
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 845		8 891
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			28 150
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	72 350		21 300
Installations techniques et outillage industriel	583 315		93 463
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	611 927		82 630
Matériel de bureau, informatique et mobilier	217 885		110 707
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 485 477		336 250
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 040		35
Prêts et autres immobilisations financières	425 458		39 205
TOTAL immobilisations financières :	426 498		39 240
TOTAL GÉNÉRAL	1 926 820		384 382

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			23 736	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			23 736	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			28 150	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		6 800	86 850	
Install. techn., matériel et out. industriels		975	675 804	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		49 087	645 469	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		8 808	319 785	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		65 670	1 756 057	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 075	
Prêts et autres immo. financières		14 194	450 469	
TOTAL immobilisations financières :		14 194	451 544	
TOTAL GÉNÉRAL		79 864	2 231 337	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	13 821	9 915		23 736
TOTAL immobilisations incorporelles :	13 821	9 915		23 736
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre		752		752
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	38 503	8 603	4 568	42 538
Installations techn. et outillage industriel	418 836	86 576	975	504 437
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	426 463	82 870	49 087	460 247
Mat. de bureau, informatique et mobil.	156 326	63 420	8 808	210 938
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 040 128	242 222	63 438	1 218 912

TOTAL GÉNÉRAL	1 053 948	252 137	63 438	1 242 648
----------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	9 915		
TOTAL immobilisations incorporelles :	9 915		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	752		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	8 603		
Installations techniques et outillage industriel	86 576		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	82 870		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	63 420		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	242 222		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	252 137		
----------------------	----------------	--	--

Charges à Payer

A.S.B.H.

Période du 01/01/25 au 31/12/25

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	385 645
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	682 185
Dettes fiscales et sociales	1 840 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	414 619
TOTAL	3 323 034

Produits à Recevoir

A.S.B.H.

Période du 01/01/25 au 31/12/25

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	2 795 021
TOTAL	2 795 021

Charges et Produits Constatés d'Avance

A.S.B.H.

Période du 01/01/25 au 31/12/25

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	6 784	223 292
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	6 784	223 292

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/25 au 31/12/25

A.S.B.H.

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	447 881		447 881
Autres immobilisations financières	2 588		2 588
TOTAL de l'actif immobilisé :	450 469		450 469
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 795 021	2 795 021	
TOTAL de l'actif circulant :	2 795 021	2 795 021	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 784	6 784	

TOTAL GÉNÉRAL	3 252 274	2 801 805	450 469
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	385 645	129 867	255 778	
Fournisseurs et comptes rattachés	682 185	682 185		
Personnel et comptes rattachés	1 100 183	1 100 183		
Sécurité sociale et autres organismes	659 746	659 746		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	80 656	80 656		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	414 619	414 619		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	223 292	223 292		

TOTAL GÉNÉRAL	3 546 326	3 290 548	255 778	
----------------------	------------------	------------------	----------------	--

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET SPORTIVE DU BASSIN HOILLER

Association

Centre Administratif de Cocheren – BP 30123 – 57804 FREYMING-MERLEBACH CEDEX

Inscrite au registre des Associations du tribunal d'instance de SAINT AVOLD

Sous la référence Volume 41 – Folio n° 2749

SIREN 301 125 266 - NAF (APE) : 8899B

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Metz, le 19 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Rui DIAS

